

Communiqué

Épidémie de Covid-19

Suite aux annonces du Président de la République, la cellule de suivi de la Ville de Meudon chargée de coordonner les actions sur la commune s'est réunie ce matin. Les mesures engagées depuis le 2 mars sont renforcées. A ce stade, le Maire de Meudon décide des mesures suivantes :

Dès ce soir : tous les événements de plus de 100 personnes sont interdits

En conséquence, le concert de Samy Thiebault et Matthis Pascaud à l'Espace Robert Doisneau ainsi que le spectacle d'Elie Semoun au CAC sont annulés.

Dès ce week-end : annulation des activités sportives dans les lieux clos et des entraînements collectifs en extérieur

Sur décision du Maire, **la pratique du sport dans les équipements clos et couverts est suspendue**. Cette mesure concerne la piscine et la patinoire, mais aussi les gymnases dans lesquels les associations et clubs sportifs sont invités à annuler les entraînements.

Les équipements sportifs en plein air restent accessible aux sportifs en individuel : stades, espaces extérieurs du complexe Marcel-Bec, terrains de tennis...

Les parcs et jardins et la terrasse de l'Observatoire restent ouverts.

A partir du lundi 16 mars : fermeture des écoles, crèches et structures municipales

- **Toutes les écoles et structures municipales d'accueil des enfants (accueils périscolaires, restauration scolaire, accueils de loisirs, crèches collectives et familiales, multi-accueil) sont fermées** et jusqu'à nouvel ordre. Les prestations ne seront pas facturées aux familles.
- **Les équipements publics de la Ville suivant sont fermés jusqu'à nouvel ordre :**
 - salles de spectacles et cinéma (centre d'art et de culture et espace culturel Robert Doisneau)
 - médiathèques, ludothèque,
 - Avant Seine, espaces culturels du Potager du Dauphin et des Sablons,
 - espace numérique,
 - musée d'art et d'histoire

Cette interdiction ne s'applique pas à l'activité normale des commerces et entreprises privées, marchés alimentaires, restaurants et bars.

Les services municipaux de la petite enfance, l'éducation, la jeunesse, les familles, la culture ou le sport préciseront ces mesures et notamment les modalités de remboursement, via l'envoi d'un mail à l'ensemble des personnes concernées, dans les plus brefs délais.

Plan de continuité de l'administration municipale

Une évaluation est en cours au sein de la collectivité **pour estimer l'impact des annonces sur le fonctionnement des services municipaux**. Tout sera mis en œuvre pour garantir les services essentiels : l'état civil, le mandatement des factures des fournisseurs, la police municipale et la communication aux usagers continueront.

La Ville apporte une vigilance particulière aux plus fragiles, personnes âgées et publics précaires, et donc aux agents de la ville et du CCAS qui s'y consacrent. Des mesures adaptées à chaque public sont mises en œuvre et réévaluées en fonction des recommandations émises par le gouvernement. Les personnes inscrites au fichier des personnes fragiles continueront d'être régulièrement appelées.

Enfin, comme tout employeur, l'administration identifie les agents qui ont des enfants et qui pourraient être impactés par la fermeture des crèches et des écoles pour adapter leurs conditions de travail.

Toutes ces mesures sont susceptibles d'évoluer et de s'affiner dans les jours prochains. Tous les moyens de communication de la Ville seront utilisés pour vous informer au mieux et au plus vite.

Rappel sur les élections municipales ce dimanche 15 mars : la Ville de Meudon adapte l'organisation des bureaux de vote pour la sécurité sanitaire du scrutin

La Ville a pris des dispositions pour que les bureaux de vote soient gérés dans des conditions d'hygiène optimales lors des élections municipales des 15 et 22 mars 2020.

- **Un aménagement spécifique est mis en place afin de limiter la promiscuité entre les électeurs** mais aussi avec les membres du bureau de vote.
- **Des distributeurs de gel hydro-alcoolique seront mis à disposition des électeurs** à l'entrée du bureau de vote. Les sanitaires seront approvisionnés en savon et papier
- Conformément aux directives de l'État, **les seniors et personnes fragiles seront prioritaires dans les files d'attente afin de leur permettre de voter rapidement** (moins de 5 mn).
- Les électeurs auront la **possibilité d'utiliser un stylo d'émargement personnel, à encre indélébile noire ou bleue**. Les bulletins de vote reçus à domicile seront également utilisables.
- **Les secrétaires administratifs des bureaux de vote utiliseront des lingettes désinfectantes**, bactéricides, virucides pour nettoyer tables et tablettes des isolements, et le feront très régulièrement.
- **Les scrutateurs pourront être équipés de gants et de masques s'ils le souhaitent.**